e.Licences

## Fiche signalétique

Date: 24/08/2025

## Agrément des distributeurs de pesticides

Informations détaillées		
Nature	Agrément	
Туре	Professionnel	
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)	
Secteur d'activité	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques	
Sous secteur d'activité	Agriculture, Elevage, Chasse et Activités de Soutien	
Formes juridique	Toutes les formes	
Nature de l'Actionnariat	Mixte	
Capital imposé (FCFA)	Non applicable	
Délai de délivrance	180	
Frais administratif (FCFA)	500 000	
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	0	
Périodicité de renouvellement	5 ans	
Renouvellement soumis à inspection	Oui	
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	180	
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	500 000	
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable	
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui	
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours Gracieux	

Contact de l'autorité émettrice		
Ministère	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	
Structure	Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité (DPVCQ)	
Autorité émettrice	Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité (DPVCQ)	
Situation géographique	Abidjan Plateau immeuble CAISTAB 14ème étage Porte 8, Côte d'Ivoire	
Tél.Fixe	+225 27 20 22 22 60 +225 27 42 24 23 23	
Adresse Mail	Non disponible	
Site Internet	http://www.agriculture.gouv.ci	

## Pièces à fournir

- 1. Demande de l'agrément Distributeur adressée au Président du Comité Pesticide
- 2. Photocopies des diplômes de formation (Ingénieur Agronome, Ingénieur des Techniques Agricoles, Technicien Supérieur Agricole) d'au moins deux Technico-commerciaux permanents (Présenter l'original du diplôme lors du dépôt du dossier au Secrétariat du Comité Pesticides). L'équipe de Technico-commerciaux doit comprendre au moins un Ingénieur Agronome ou un Ingénieur des Techniques Agricoles .
- 3.Photocopie de l'attestation de formation de CROPLIFE CI ou AMEPHCI des deux Technico-commerciaux (Présenter l'original du diplôme lors du dépôt du dossier au Secrétariat du Comité Pesticides) .
- 4. Photocopie de l'attestation de formation de CROPLIFE CI ou AMEPHCI des deux Technico-commerciaux (Présenter l'original du diplôme lors du dépôt du dossier au Secrétariat du Comité Pesticides)
- 5. Contrats légalisés entre le chef de l'entreprise et les deux Technico-commerciaux ;
- 6. Document de l'Organisation administrative de l'entreprise à renseigner et à signer par la Direction Générale (Document à retirer à la DPVCQ) ;
- 7. Engagement signé attestant l'existence d'un entrepôt de stockage à Abidjan ou à l'intérieur du pays ;
- 8. Photocopie du registre de commerce mentionnant clairement l'activité de distribution de pesticides de l'entreprise ;
- 9. Engagement de suivi médical de tout le personnel de l'entreprise signé par un médecin régulièrement inscrit à l'ordre des Médecins de Côte d'Ivoire (sur papier entête de l'entreprise du médecin signataire) ;
- 10. Assurance maladie pour les employés et l'Assurance civile et multirisque professionnel de l'entreprise ;
- 11. Assurance civile et multirisques professionnels ;
- 12. Photocopie de la carte d'identité du Chef de l'entreprise ;
- 13. Photocopies des cartes d'identité du personnel technique ;
- 14. Photocopie du reçu de paiement des frais d'examen du dossier ;
- 15. Dossier électronique et physique à déposer au Secrétariat du Comité Pesticides
- 16.Localisation exacte de l'entrepôt et/ou du siège (Coordonnées GPS, Quartier ou commune) et adresse électronique (E-mail et Téléphone) du Distributeur.

Pénalités	
La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	[100 000 - 150 000 000]
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Exercice des professions sans agrément, produits obsolètes

## Documents à télécharger